

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Giguère**

<https://www.cadre21.org/membres/2f3c6e6ef7d7e77095b22ea8>

Date d'obtention : 2023-11-27 19:06:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est une intervention structurée qui permet d'encadrer et d'uniformiser les interventions. Ça permet au milieu scolaire de prendre en charge rapidement la victime et les jeunes impliqués. De plus, cette structure d'intervention permet de limiter la propagation des images vidés. Le fait d'avoir une trousse d'intervention de la sorte permet de centraliser l'intervention et de s'assurer que le tout est fait de façon concertée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait de suivre cette formation me permettra d'intervenir dans le bon ordre de façon détaillée. La formation m'assurera de prendre la bonne marche à suivre et de ne pas "sauter" d'étapes lors de la rencontre avec l'élève victime ou avec les autres jeunes impliqués. Ça permet également d'intervenir avec un langage commun, surtout si l'intervention est faite conjointement avec d'autres intervenants de mon milieu scolaire. Cette formation me permettra également d'appliquer un protocole validé et d'être assurée d'être "protégé" dans mes interventions, suivant à la lettre la marche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de bien suivre les étapes du protocole d'intervention. Je vais m'assurer que les rencontres soient faites dans le respect de l'intégrité de chaque élève rencontré. Je vais demeurer attentive aux signes qui pourraient démontrer que la victime est fragile ou à risque et m'assurer qu'il y aura un suivi de fait auprès d'elle. Je vais être réconfortante dans mes paroles à l'égard de la victime pour qu'elle se sente le plus à l'aise possible lors de l'intervention.